

CHRS CAMILLE MATHIS

HÉBERGEMENT EN COLLECTIVITÉ ET LOGEMENTS DIFFUS
LOGEMENTS TRANSITOIRES
ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT - AVDL
MISSION LOGEMENT RÉFUGIÉS

Peggy BOTTOLLIER

Directrice

Clémence KOZINSKI

Cheffe de service

Abelaziz GHARBI

Chef de service

MISSION

- Hébergement individuel ou collectif, dans ou « hors les murs »
- Soutien et accompagnement social global ou spécialisé au logement.
- Insertion sociale et adaptation à la vie active.
- Actions de prévention des expulsions locatives.

OBJECTIFS

- Développer des modes d'actions spécifiques (hébergement en logement meublé, en bail glissant ou mesures sans hébergement),
- Organiser un accompagnement éducatif individualisé et adapté de préparation à la maîtrise de sa vie quotidienne (recouvrement des droits, amélioration de l'hygiène de vie, gestion des contraintes domestiques, assainissement des situations budgétaires et administratives, démarches d'insertion sociale...),
- Accompagner dans les démarches actives d'insertion par le logement,
- Accompagner la scolarité et faciliter les relations parents / enfants,
- Développer un réseau de partenaires autour du projet d'établissement,
- Assurer une fluidité des parcours par des durées d'accès au logement les plus courtes possibles,
- Favoriser un maintien dans les lieux en cas de procédure d'expulsion.

Public : Ménages en grande difficulté, en rupture d'hébergement ou menacés d'expulsion.

Durée de séjour : 6 mois, renouvelable.

FINANCEMENT

ÉTAT - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables : CHRS (BOP 177)

ÉTAT - Allocation de Logement Temporaire (Logements transitoires uniquement)

ÉTAT - FNAVDL (AVDL uniquement)

Participation des résidents

CAPACITÉ

180 places de CHRS

dont : 65 places en semi-collectif

115 places en logements diffus sur la Métropole du Grand Nancy

21 logements transitoires, logements en hôtels sociaux sur Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy.

ÉQUIPE

Personnel administratif

1 directeur	1,00 ETP
2 secrétaires	1,90 ETP
1 agent d'accueil	0,80 ETP

Personnel éducatif

1 chef de service	1,00 ETP
17 travailleurs sociaux.....	13,20 ETP

Personnel technique et services généraux

1 chef de service	0,40 ETP
1 cheffe entretien	0,30 ETP
4 agents de service	3,50 ETP
2 surveillants de nuit	2,00 ETP

Total.....24,1 ETP

L'entretien des bâtiments est assuré par le service technique centralisé.

Hébergement en collectivité

▲ PUBLIC

66 ménages accueillis sur l'année dont :
23 ménages de séjour de courte durée
(mise à l'abri)

Longue durée

18 femmes isolées
14 femmes isolées avec enfants
7 couples avec enfants
4 hommes isolés avec enfants

Courte durée

12 femmes isolées
11 femmes isolées avec enfants

141 personnes accueillies sur l'année dont :
42 personnes de séjour de courte durée
(mise à l'abri)

Longue durée

50 adultes
49 enfants

Courte durée

23 adultes
19 enfants

▲ ACTIVITÉ

Taux d'occupation séjour longue durée : **69,3 %**

16 431 journées réalisées

▲ FLUX

Séjours longue durée

22 ménages / 55 personnes admises

26 ménages / 57 personnes sorties

▲ ORIENTATIONS DES MÉNAGES À L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE

Séjours longue durée

CHRS diffus C. Mathis	4 ménages
Logements Transitoires.....	4 ménages
Pension de famille	3 ménages
Logement personnel (bailleur social)	3 ménages
Logement personnel (bailleur privé).....	2 ménages
Non précisé	2 ménages
Hébergement par des tiers	1 ménage
InterMédiation Locative	1 ménage
Domicile des parents	1 ménage
Centre hospitalier spécialisé	1 ménage
Structure médico-sociale	1 ménage
Foyer Jeune Travailleur	1 ménage
Hébergement urgence	1 ménage
Modification composition du ménage	1 ménage

Durée moyenne de séjour : **10,2 mois**

17 ménages présents au 31 décembre 2023 soit 42 personnes

Hébergement en appartements diffus

▲ PUBLIC

37 ménages logés sur l'année dont :

16 femmes isolées avec enfants

10 couples avec enfants

7 femmes isolées

2 homme isolés

2 homme isolé avec enfants

118 personnes dont :

47 adultes*

71 enfants

*13 enfants sont majeurs

▲ ACTIVITÉ

Taux d'occupation : **60%**

25 355 journées réalisées

▲ MODES D'ACTION

Le CHRS diffus a effectué **39 prises en charge** au cours de l'année 2023 :

15 ménages pris en charge dans le cadre d'un CHRS éclaté

15 ménages pris en charge dans le cadre d'un bail glissant

9 ménages pris en charge dans le cadre d'un accompagnement sans hébergement

2 ménages ont bénéficié de 2 prises en charge distinctes

▲ FLUX

20 ménages / 71 personnes admises correspondant à :

21 prises en charge et 75 personnes

14 ménages / 45 personnes sorties correspondant à :

15 prises en charge et 48 personnes

▲ ORIENTATIONS DES MÉNAGES À L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE

Logement autonome (bailleur social) **7 ménages**

Hébergement collectif ou diffus **5 ménages**

Domicile bailleur privé..... **1 ménage**

Décès..... **1 ménage**

Hébergement tiers..... **1 ménage**

Durée moyenne de séjour des prises en charge : **16,20 mois**

24 ménages présents au 31 décembre 2023 soit **82 personnes**

Logements Transitoires

▲ PUBLIC

37 ménages logés sur l'année dont :

- 21 hommes isolés
- 12 femmes isolées
- 3 femme isolée avec enfants
- 1 homme isolé avec enfants

41 personnes dont :

- 37 adultes
- 4 enfants

▲ ACTIVITÉ

Taux d'occupation : **99 %**

7 623 journées réalisées

▲ FLUX

19 ménages / 21 personnes admises

19 ménages / 21 personnes sorties

▲ ORIENTATIONS DES MÉNAGES À L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE

Logement autonome (bailleur social)....	13 ménages
Départ volontaire	2 ménages
Fin de prise en charge	2 ménages
Logement autonome privé.....	1 ménage
Réorientation.....	1 ménage

Durée moyenne de séjour : 16,5 mois

18 ménages présents au 31 décembre 2023 soit 20 personnes

Accompagnement Vers et Dans le Logement

▲ PUBLIC

123 ménages rencontrés sur l'année :

- 46 hommes isolés
- 30 femmes isolées avec enfants
- 19 couples avec enfants
- 14 femmes isolées
- 5 hommes isolés avec enfants
- 9 couples sans enfant

272 personnes dont :

- 151 adultes
- 121 adultes

▲ ACTIVITÉ

Nombre de mois mesure : 217 dont 69 non engagés

▲ RÉSULTATS DE FIN DE MESURE

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DE L'ASSIGNATION

Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage).....	12 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	5 ménages
Maintien dans le logement (sans relais).....	5 ménages
Accès AHI	2 ménages

SITUATION DE FIN DE MESURES AU STADE DU CPF

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage).....	38 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	20 ménages
Accès AHI	5 ménages
Accès logement privé	4 ménages
Hébergement chez un tiers	2 ménages
Expulsion (sans solution ou refus d'hébergement)	2 ménages
Relogement bailleur social.....	2 ménages
Maintien dans le logement (sans relais)	2 ménages
Accès hébergement d'urgence	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURE AU STADE DU CQL

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage).....	12 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	3 ménages
Accès AHI	3 ménages
Maintien dans le logement (sans relais).....	2 ménages
Hébergement chez un tiers	2 ménages
Relogement bailleur social.....	1 ménage
Décédé	1 ménage

SITUATION DE FIN DE MESURES HORS PROCÉDURE D'EXPULSION

Mesure réalisée (avec adhésion complète du ménage)	3 ménages
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	1 ménage
Accès logement accompagné.....	1 ménage

Mission logement réfugiés

▲ PUBLIC

85 ménages rencontrés sur l'année :

- 9 femmes isolées avec enfants
- 4 couples avec enfants
- 3 hommes isolés
- 1 femmes isolées
- 1 couples sans enfant

53 personnes dont :

- 23 adultes
- 30 enfants

▲ ACTIVITÉ

18 mesures d'accompagnement social dont :

- 10 accompagnements débutés en amont du relogement
- 8 accompagnements débutés lors du relogement

Diagnostics + accompagnement en cours au 31 décembre 2023 : 14



Table des matières

1	PRESTATIONS ET MODE D’ACTIONS.....	4
1.1	Missions et objectifs.....	4
1.2	Mode d’hébergement	4
1.2.1	ARS Camille Mathis CHRS collectif.....	4
1.2.2	ARS Camille Mathis CHRS diffus	5
1.2.3	Le service des logements transitoires – LT.....	5
1.2.4	L’Accompagnement Vers et Dans le Logement – AVDL	6
1.2.5	Mission réfugié	7
1.3	Publics cibles.....	7
1.4	Prise en charge/Accompagnement des publics	7
1.5	Procédure d’admission.....	8
1.6	Caractéristiques de la vie collective	8
	A - Partenariat et réseaux.....	8
	B - Expression des résidents.....	10
	C - Animation.....	11
2	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS EN 2023 EN CHRS COLLECTIF.....	14
2.1	Admissions de longue durée liées à l’activité d’hébergement.....	14
2.2	Les mises à l’abri – MAA.....	14
2.3	Nombre de journées réalisées séjours longue durée	15
2.4	Nombre de journées réalisées MAA.....	15
2.5	Motif de la demande	15
2.6	Partenaires orienteurs.....	16
2.7	Secteur d’origine	16
2.8	Situation antérieure d’habitat.....	17
2.9	Nationalité.....	17
2.10	Motif de fin de prise en charge	18
2.11	Logement à la sortie et orientation géographique	18
2.12	Implantation géographique à l’issue de la PEC	19
2.13	Durée de séjour	19
3	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS EN 2023 EN CHRS DIFFUS	21
3.1	Typologie des ménages	21
3.2	Typologie des mesures	21

3.3	Partenaires prescripteurs	22
3.4	Type de public	22
3.5	Secteur d'origine	23
3.6	Situation d'habitat antérieur	23
3.7	Nationalités	24
3.8	Motif de sortie et Orientation des ménages	24
3.9	Implantation géographique à la sortie	25
3.10	Ressources à la sortie	25
3.11	Durée de séjour	26
4	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS EN 2023 EN LOGEMENTS TRANSITOIRES	27
4.1	Composition des ménages	27
4.2	Type de public	27
4.3	Situation antérieure des ménages	28
4.4	Orientation à la sortie	28
4.5	Implantation géographique à la sortie	28
4.6	Durée de séjour	29
5	AVDL - Analyse quantitative et qualitative de la mission AVDL	30
5.1	Mesures totales orientées dans le cadre de la procédure	30
5.2	Typologie des ménages	31
5.3	Partenaire prescripteur	32
5.4	Type de public	32
5.5	Provenance géographique.....	33
5.6	Détails bailleurs	34
5.7	Montant des dettes locatives.....	34
5.8	Ressources des ménages.....	35
5.9	Durées des mesures	35
5.10	Préconisations fin de mesure au stade de l'assignation	36
6	MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT DES RÉFUGIÉS	37
6.1	Typologie des ménages (mesures engagées)	37
6.2	Etat des mesures	37
6.3	Accompagnement au relogement.....	37
6.4	Délai de mise en œuvre.....	38
6.5	Partenaires prescripteurs	38
6.6	Nature des accompagnements.....	38

6.7	Niveau de langue	39
6.8	Durée des mesures	39
6.9	Relais	39
6.10	Territoire de relogement.....	40
6.11	Bailleurs	40
6.12	Activité des personnes	40
6.13	Principale ressource	41
6.14	Nationalité	41

RAPPORT D'ACTIVITE

ARS CAMILLE MATHIS 2023

1 PRESTATIONS ET MODE D' ACTIONS

ARS Camille Mathis dispose de cinq services distincts et/ou complémentaires :

- un CHRS collectif de 65 places
- un CHRS en logement diffus de 115 places
- un service de Logements Transitoires (LT) de 21 logements
- un dispositif d' « Accompagnement Vers et Dans le Logement-AVDL » de 50 mesures d'accompagnement
- un dispositif mission réfugié de 25 mesures d'accompagnement

Soit au total 201 places d'hébergement et 75 mesures d'accompagnement permettant de répondre au mieux à la diversité des besoins et demandes exprimées sur le territoire.

Cet établissement se situe au 37 boulevard d'Austrasie à Nancy (locaux d'hébergement collectifs et locaux d'activité) et les logements diffus et logements meublés transitoires sont répartis sur l'ensemble de la Métropole du Grand Nancy.

1.1 Missions et objectifs

Pour sa partie CHRS, la mission générale d'ARS Camille Mathis est définie par l'article L. 312-1-I-8 du CASF : « les établissements ou services comportant ou non un hébergement, assurant l'accueil, notamment dans les situations d'urgence, le soutien ou l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ou l'insertion sociale et professionnelle des personnes ou des familles en difficulté ou en situation de détresse. »

Les objectifs des prises en charge de nos dispositifs CHRS collectif, Diffus et Logement transitoire, ainsi que leurs plans d'action, sont formalisés avec les ménages par le biais des contrats de séjour et projets personnalisés.

GESTION DES RESSOURCES

Les objectifs de travail, centrés sur la gestion budgétaire, sont de repérer les difficultés et potentialités des ménages, d'aider à retrouver un équilibre financier en régularisant les dettes, d'accompagner les ménages dans les différentes démarches et permettre aux personnes de retrouver un équilibre nécessaire pour construire le nouveau projet. Pour coordonner et structurer ce travail d'aide à la gestion budgétaire, un compte « usager » est créé, dès l'admission, pour chaque ménage sur les services CHRS et logements transitoires.

1.2 Mode d'hébergement

1.2.1 *ARS Camille Mathis CHRS collectif*

Le site collectif concentre ses hébergements au 35 et 37 boulevard d'Austrasie à Nancy. Il est composé de :

- 14 unités de vie modulables équipées chacune de blocs sanitaires et de kitchenettes (37 Blvd d'Austrasie)
- 4 chambres meublées au sein d'une unité de vie bénéficiant d'un environnement sécurisé (35 Blvd d'Austrasie)

Des espaces collectifs (cuisine pédagogique collective, salle de restauration, lingerie, salle de jeux, salle de sport...) sont à la disposition des résidents.

L'accompagnement en CHRS est dit global (éducatif, santé, administratif, soutien à la parentalité, ...). Il repose sur un modèle qui appréhende le ménage dans la globalité de ses difficultés et s'intéresse à l'ensemble des dimensions du champ de l'insertion sociale et professionnelle.

L'activité de l'équipe du CHRS collectif travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnalisé des personnes hébergées sur le collectif. La désignation d'un binôme d'accompagnement (TS de suivi + TS de collectivité), dès l'accueil, permet de répondre le plus efficacement possible aux objectifs du CHRS collectif.

1.2.2 ARS Camille Mathis CHRS diffus

Il s'appuie sur trois modes d'intervention complémentaires :

- « L'Accompagnement Social Sans Hébergement ASSH » qui s'adresse en majorité à des ménages déjà logés, éprouvant des difficultés à s'y maintenir (procédures d'expulsion locative, logements insalubres...). Ce mode d'action s'appuie sur une évaluation-action complète et précise de la situation. Il peut conduire à un maintien dans le logement (régularisation des problèmes) ou à une orientation vers un hébergement ou logement plus adapté. Le nombre de mesures par an est variable et s'intègre dans la capacité totale du CHRS diffus.
- L'intervention en hébergement simple dit « CHRS éclaté » : des logements sociaux sont mobilisés auprès des bailleurs, meublés et occupés tour à tour par un ménage hébergé. La sortie des occupants vers un logement autonome est alors visée. Le service dispose en 2022 de 12 logements meublés dont l'immeuble du 43 boulevard d'Austrasie comprenant 4 logements.
- L'intervention en hébergement avec bail glissant BG : un logement est mobilisé pour un ménage déterminé au moment de la signature du bail. Au terme de la prise en charge, le bail a vocation à être transféré aux occupants. Leur nombre est de 15 baux glissants en 2023 (dont 6 rendus) au cours de l'année. Ce nombre est variable chaque année, et s'intègre également dans la capacité totale du CHRS diffus.

Quel que soit le mode d'action (ASSH, CHRS Eclaté ou CHRS BG), l'accompagnement exercé par le travailleur social est individuel, global et inclut toutes les problématiques sociales (administratives, financières, judiciaires, médicales, professionnelles, éducatives, scolaire, d'habitat...). Tous les relais, partenariats, toutes les orientations vers des services adaptés à la résolution des problèmes peuvent être envisagés en fonction de la complexité et de la particularité des situations. L'implication du bénéficiaire est toujours privilégiée, pour le préparer à son autonomie.

1.2.3 Le service des logements transitoires – LT

Ce service d'une capacité de 21 logements, relevant d'un dispositif d'urgence, est constitué de meublés de type studios ou T1 concentrés principalement sur 2 hôtels sociaux à Nancy et sur une maison (2 appartements) à Vandœuvre-lès-Nancy. Le public accueilli en LT doit être en situation de rupture d'hébergement et la situation sociale doit être, autant que faire se peut, assez proche du relogement.

La typologie des logements ne permet pas d'accueillir des ménages de grande composition, essentiellement des personnes seules, en couple, ou avec un enfant.

L'accompagnement social en logement transitoire est défini comme une action éducative centrée sur la personne, et qui agit sur l'environnement : elle vise son insertion globale dans la société, en tenant compte de tous les paramètres sur lesquels il y a lieu d'intervenir.

La gestion locative adaptée se centre sur le rapport du ménage accueilli avec son habitat. C'est une action éducative basée sur l'intégration dans l'immeuble et l'investissement du logement sous tous ses aspects (hygiène, organisation, démarches diverses, santé, justice, etc.).

L'accompagnement doit garantir l'évolution de la situation, en rendant la personne actrice de ses démarches et de son parcours personnel, pour mieux la préparer à son autonomie future.

1.2.4 L'Accompagnement Vers et Dans le Logement – AVDL

Suite à la réforme du Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement, un nouvel appel à projet a été publié le 6 janvier 2021 avec un démarrage des nouvelles actions AVDL prévues en mai 2021 et qui a perduré en 2022 et 2023.

L'AVDL n'est pas un dispositif d'hébergement mais un dispositif d'accompagnement spécifique au regard du logement. La circulaire du 19 juillet 2010 ainsi que le référentiel de l'AVDL et de la gestion locative adaptée de janvier 2011 définissent la mesure AVDL comme une prestation individuelle, fournie sur une période donnée, à une personne dont le problème de maintien ou d'accès au logement provient de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul de ces difficultés. L'accompagnement vise à permettre à la personne d'accéder à un logement et/ou à s'y maintenir durablement en bénéficiant des droits et en respectant les obligations des locataires. L'objectif visé est l'autonomie de la personne dans la prise en charge de sa situation de logement.

A la différence de l'ASLL, l'AVDL peut être mise en place sans demande du ménage par le biais d'une mesure « diagnostic ». Cette mesure a alors comme objectif d'aller à la rencontre de la personne pour évaluer sa situation au regard du logement et évaluer sa possible collaboration pour un accompagnement dans la résolution de ses difficultés et la réalisation de ses projets. A l'issue de ce diagnostic, si l'adhésion à un accompagnement est possible, des orientations sont préconisées vers d'autres dispositifs de droit commun (service social de secteur, ASLL, CHRS diffus, hébergement...).

L'intervention du travailleur social peut débuter à trois stades de la procédure d'expulsion : l'assignation, le commandement de quitter les lieux et concours de la force publique.

Ces mesures visent prioritairement les objectifs de fluidité et de logement d'abord, notamment à destination des ménages menacés d'expulsion locative à l'issue de la trêve hivernale ou pour faciliter l'accès au logement.

Il peut être mis en place sans demande du ménage dans l'objectif :

- d'**enclencher** des premières démarches pour la résolution des problèmes existants (mise en place d'un plan d'apurement, demande de logement social, dossier de surendettement),
- d'**assurer** un relai avec les services sociaux de droit commun (CCAS, ASSL, MASP, prise en charge CHRS classique, accompagnement social sans hébergement),
- de **privilégier** la recherche de solutions avec et par le ménage dans le cadre de la politique du logement d'abord.

1.2.5 Mission réfugié

Dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire du 12 décembre 2017 relative à l'accélération du relogement des personnes réfugiées, l'ARS met en œuvre depuis septembre 2018 sur les territoires de la métropole du Grand Nancy, du Val de Lorraine et du Lunévillois, des mesures d'accompagnement social de ménages hébergés pour faciliter leur accès au logement autonome. Cette mission s'est achevée au 1^{er} septembre 2023 avec la mise en place du dispositif AGIR.

Le prescripteur de cette mission est la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Concernant les critères de sélection, le premier concerne le statut. Les personnes doivent être réfugiées ou sous protection subsidiaire. Elles doivent être susceptibles d'accéder au logement, c'est-à-dire suffisamment autonome. Dans l'autonomie, la DDCS entend la capacité financière mais aussi un certain savoir habiter, et une maîtrise minimum de la langue française. Nous effectuons des contrats d'accompagnement social de 3 mois renouvelables trois fois.

Nous intervenons soit lorsque les personnes accèdent à un logement autonome (privé, public, résidence sociale) soit en amont, pour faciliter la recherche d'appartement ou affiner le projet de la personne. Les admissions se font lors des Comités Techniques « Régularisés Réfugiés », se déroulant tous les mois.

1.3 Publics cibles

L'établissement s'adresse à toute catégorie de ménages qui connaît des difficultés plus ou moins graves selon le mode d'intervention :

- Hommes seuls,
- Femmes seules,
- Couples sans enfant,
- Couples avec enfants,
- Familles monoparentales

1.4 Prise en charge/Accompagnement des publics

Des principes communs aux différents modes d'actions définissent l'accompagnement des publics par l'établissement :

- Accompagnement social global pour les CHRS et accompagnement social spécifique pour l'AVDL et les LT (même si les travailleurs sociaux sur les logements transitoires n'ont pas le statut de référent unique, l'accompagnement proposé tend vers l'approche globale),
- Accompagnement individuel et/ou collectif (actions thématiques),
- Usager considéré comme acteur principal de son projet de vie,
- Désignation systématique d'un binôme référent (site collectif) ou d'un référent social unique (CHRS diffus, LT et AVDL),
- Le logement considéré comme le fondement du travail d'accompagnement,
- Recherche et sollicitation des partenaires et réseaux,
- Respect et mise en œuvre du droit des usagers.

Pour les dispositifs d'hébergement, les étapes d'admission, de renouvellement de prise en charge, de demande de logement aux bailleurs, de transfert de bail et de fin de prise en charge font systématiquement l'objet de rapports sociaux actualisés, signés par le ménage et validés par les services de l'Etat.

L'admission entraîne la signature d'un contrat de séjour entre la famille et l'établissement et conduit à l'élaboration du projet personnalisé contractualisé avec elle. Ce projet se décline sous la forme d'un plan d'actions concrètes, déroulant « qui fait quoi » et les échéances pour y parvenir. Chaque projet est reconduit temporairement ou s'achève définitivement par une évaluation.

Pour les LT, des objectifs de travail sont déclinés dans le contrat d'occupation, signé entre le bénéficiaire et l'ARS.

Les durées de prise en charge sont variables et fonction de la complexité des problématiques rencontrées par les personnes à l'entrée dans les dispositifs. Elles varient en moyenne de 6 à 18 mois maximum.

Pour l'AVDL, la fin de mesure « diagnostic » conduit à l'élaboration d'une note synthétique adressée aux services de l'Etat (DDCS) précisant le diagnostic de la situation et la mobilisation de la famille dans la prise en compte de ses difficultés. Les éléments constituant cette note détermineront les suites de la procédure. La durée de la mesure AVDL « diagnostic » initialement de 1 mois, en accord avec les services de l'Etat, s'est étendue à 2 ou 3 mois, en fonction de la complexité de la situation.

1.5 Procédure d'admission

Les admissions sur l'établissement sont confiées au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de Meurthe et Moselle (SIAO 54) pour sa partie CHRS et LT.

Le directeur du pôle dispose d'un droit de véto sur la prescription, qu'il doit impérativement motiver au regard de la situation du ménage vis-à-vis du projet d'établissement.

1.6 Caractéristiques de la vie collective

L'accueil et l'hébergement en site collectif imposent aux ménages de respecter des règles de fonctionnement et de vie en collectivité. Si la vie en collectivité génère des contraintes diverses (rythme de vie, hygiène, sécurité, horaires...), il est du rôle des professionnels de terrain et de l'encadrement de veiller à ce que chaque personne bénéficie d'un accompagnement personnalisé qui contribue au développement, au maintien ou au rétablissement de son autonomie.

Des réflexions sont régulièrement menées avec l'équipe éducative pour la mise en place d'actions visant à une meilleure gestion de la vie collective (actions de médiation, actions collectives d'animation, changement de module...).

A - Partenariat et réseaux

L'établissement, en fonction des problématiques et besoins des ménages, travaille avec l'ensemble des services sociaux publics et structures privées ainsi qu'avec les administrations et établissements publics. Toutefois, des partenariats privilégiés se sont développés au fil des ans et représentent un atout pour la mise en œuvre du projet de l'établissement. Ces partenariats concourent à développer et entretenir des pratiques professionnelles complémentaires, au niveau local, dans l'intérêt des publics accompagnés. Ils concernent toutes les thématiques.

THEMATIQUE	PARTENAIRES PRINCIPAUX	ACTIVITES
PREVENTION DES EXPULSIONS	DEETS / MGN / Conseil Départemental	Participation aux CT DAL – Repérage des dossiers aux différents stades de la procédure pour mandatement AVDL/ASR
LOGEMENT	OMH, MMH, VIVEST, BATIGERE, ICF, HABITAT SOLIDAIRE, 3F	Mise à disposition de logements par les bailleurs sociaux pour y installer des places CHRS. Rencontres régulières pour étudier les demandes de relogements.
SANTE	Centre Psychothérapique de Nancy	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) : sollicitation de l'équipe EMPP pour les résidents et en soutien de l'équipe éducative
	Maison des Addictions	Permanences sur site un vendredi matin chaque quinzaine
	Praticiens médicaux et paramédicaux du quartier	Sollicitations régulières des praticiens locaux. Liens avec la pharmacie « des Deux Rives »
	Internes en médecine et praticiens ophtalmologues du CHRU et libéral	Développement du réseau Solène pour faciliter les consultations ophtalmologiques pour les usagers des centres d'hébergement avec la mise à disposition d'un travailleur social du CHRS à la CPTS
PETITE ENFANCE /JEUNESSE	Mairie de Nancy service « petite enfance »	Haltes garderie municipales « Claudion » et René II

	Ville de Nancy / MJC ¹ Henri Bazin	Subvention annuelle de la ville Membre de droit au Conseil d'Administration
	Ecoles maternelles et primaires Collèges	Les enfants accueillis sur Camille Mathis sont systématiquement scolarisés à l'admission au CHRS auprès de l'établissement scolaire de secteur.
SOCIAL	Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle (CAF)	Permanence sur site ou par téléphone
	Conseil départemental de Meurthe et Moselle (CD 54) – Service social de secteur	En lien avec les besoins des résidents
	Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)	En lien avec les besoins des résidents.
	France Bénévolat Echogestes	Lien avec des bénévoles pour des missions diverses, et pour des projets intergénérationnels dans le quartier Rives de Meurthe

B - Expression des résidents

Conformément à la réglementation en vigueur, ARS Camille Mathis, pour sa partie CHRS collectif et diffus, met en œuvre des réunions au minimum semestrielles pour encourager et favoriser l'expression des usagers. Ainsi, la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale impose aux établissements de mettre en place un CVS. Le conseil de vie social est l'un de sept outils proposés par la loi de 2002-2 aux personnes accueillies.

Les résidents sont invités par courrier et sensibilisés par leur travailleur social référent à participer à ces temps d'information. Le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes

les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequel est accueillie l'utilisateur. Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des usagers. Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service et notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques et / ou l'animation.

Les réunions se déroulent principalement les matins, autour d'un petit déjeuner, en présence de la direction et d'un ou des travailleurs sociaux du service concerné, de surcroît animateur du groupe. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu, affiché et consultable par les résidents.

4 réunions se sont tenues en 2023 sur le collectif comme le diffus.

C - Animation

L'animation collective est une des missions du centre d'hébergement. Elle apporte des réponses collectives aux problèmes de vie quotidienne des familles. Elle développe les solidarités, les initiatives et les échanges, et tend vers un mieux « vivre ensemble ». Nous développons, autant que faire se peut, des conditions favorables au partage et à l'implication de l'ensemble du personnel du service dans les actions proposées.

Ci-dessous sont présentées les animations qui ont eu lieu en 2023, en partenariat ou en interne de l'établissement, dont ont bénéficié les personnes et familles du site collectif et/ou du CHRS diffus et des Logements Transitoires. Il est à noter que ces animations ont repris -au plus grand plaisir des personnes hébergées- avec la fin des restrictions liées à la crise sanitaire.

Avec nos partenaires :

- **Médiathèque de Nancy**

La médiathèque étant un lieu adapté aux familles hébergées et proche de l'établissement, nous les encourageons fortement à s'y rendre pour partager avec leurs enfants des temps de plaisir et d'échanges autour des outils et supports présents.

- **Infirmière du CSAPA Maison des Addictions** : une infirmière se rend sur le site du CHRS collectif une fois toutes les deux semaines pendant une matinée

- **Ville de Nancy**

Grâce à la ville de Nancy, des places gratuites pour les matchs de l'ASNL Football du SLUC Nancy-Basket, du VNVB (volley féminin) et d'handball nous sont toujours mises à disposition tout au long de l'année sportive. Les ménages ont pu profiter de ces places tant pour des familles du site collectif que pour des familles du CHRS éclaté (site diffus et LT).

- **MJC Bazin**

Depuis plusieurs années, un partenariat entre la MJC Henri Bazin et le CHRS Camille Mathis existe. La ville de Nancy met à disposition du CHRS une subvention annuelle dans le but de permettre aux familles accueillies d'accéder aux différentes activités offertes par la MJC ainsi que le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Projets de l'année 2023 :

- **Groupes de paroles de sensibilisation :** sur le thème de l'hygiène corporelle, et de l'alimentation, une infirmière de la PASS (Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé du CHRU de Nancy)
- **Ateliers cuisine :** les week-ends, durant toute l'année sur la collectivité, sont organisés avec les familles du CHRS collectif, des brunch, soirée pizza, des barbecue, découverte des plats africains, ateliers pâtisseries, confection de crêpes, couscous, tartiflettes, lasagnes pour ensuite partager le repas ensemble, entre hébergés et travailleurs sociaux.
- **Barbecue annuel** de l'association pour les résidents du CHRS collectif et les partenaires, ainsi que les bénévoles.
- **Compostage :** La mise en place d'une convention de partenariat « site de compostage partagé sur un espace public » « Jardin partagé de Camille Mathis » a été maintenu en 2023. Le composteur sur le Jardin partagé de 600 litres (21/07/21) est toujours utilisé, grâce à des usagers du centre d'hébergement, nommés référents pour vider les bacs à compostes récoltés dans la cuisine pédagogique chaque jour ;
- **Cours de yoga :** chaque semaine, le CHRS propose des cours de yoga à destination des usagers. Les salariés y participent également parfois.
- **Tri des déchets :** Une nouvelle opération a vu le jour fin 2022. Cette action a été mis en place pour sensibiliser les personnes hébergées de l'impact des déchets sur l'environnement. Cet « éco-responsabilité » est en lien avec la mise en place d'un lieu de compostage. Ainsi, les personnes accueillies ont à disposition des poubelles de tri et des boisseaux pour le restes des déchets végétaux.
- **Association Echogestes :** L'objectif des projets partagés avec ce collectif est de créer du lien, en permettant à chacun de prendre sa place dans la société, de faire se rencontrer des personnes qui vivent dans le même quartier, et de pouvoir se sentir utile. Ce partenariat permet aux résidents d'un quartier, de concourir à la vie du territoire, avec bienveillance, en valorisant les liens intergénérationnels. Ainsi ont pu se dérouler :
 - Une après-midi de confection de galettes, et une autre consacrée à la confection de beignets dans le cadre d'un rassemblement intergénérationnel entre les familles hébergées sur le CHRS collectif et les résidents de la résidence autonomie de la même rue.
 - Un atelier cuisine avec les adolescents de la collectivité, encadré par un cuisinier professionnel.



- Une activité d'initiation au handball en partenariat avec le club de handball féminin de Nancy
- **Sorties extérieures** : Des sorties tout au long de l'année ont été proposées aux plus jeunes comme aux adolescents. Elles ont été pour la plupart effectuées lors des vacances scolaires. Ainsi les jeunes ont pu se rendre au parc de la pépinière, trampoline parc, au cinéma, au match de handball Nancy.
- **L'Autre Canal** : Un partenariat existe entre l'association et la salle culturelle. Cette dernière propose des tarifs à prix très modeste pour rendre la culture et les spectacles accessibles à tous. Les enfants ont pu bénéficier de rencontres avec des artistes, de visite du site de l'Autre Canal avec une découverte des instruments de musique, ceci avec différents intervenants.
- **Jardin partagé** : de mars à octobre, les familles du CHRS collectif et de la pension de famille d'AARS CHALIGNY ont œuvré pour entretenir le jardin du CHRS, ceci en partenariat avec les serres de Nancy, « Parcs et Jardins ». La préparation de la parcelle, le bêchage, les plantations, l'arrosage et les cueillettes sont un moyen de se rapprocher de la nature, et de passer du temps à l'extérieur pour les familles.
- **Atelier couture** : Partenariat avec la MJC Bazin. Diversification de l'activité avec de nouvelles Réalisations. La ville de Nancy a permis la vente des différentes confections lors des fêtes de fin d'année dans un chalet associatif place Charles III.
- **Sport** : Une salle de sport avec du matériel est à disposition des personnes hébergées dans le CHRS collectif. Des cours de boxe Française et Anglaise y sont délivrés par un travailleur social. Un autre travailleur social délivre, le week-end de manière ponctuelle, des séances de renforcement musculaire.
- **Vacances scolaires** : Six enfants ont pu partir en vacances à titre gracieux dans le cadre d'un partenariat avec le Secours Populaire de Nancy, qui proposait des colonies de la SNCF. Nous avons également pu organiser les vacances d'une famille pour un séjour en Normandie, avec les bénévoles du Secours Populaire.
- **Bénévolats** : en 2023 le CHRS a pu bénéficier des actions de bénévoles :
 - Un mécénat de compétences avec une personne en soutien scolaire, une bénévole a effectué de l'aide aux devoirs pour les enfants hébergés au CHRS. Une fois par semaine, pendant plusieurs mois, elle a pu les rencontrer et les soutenir dans leur cursus scolaire, accompagnée par les travailleurs sociaux.
 - Des cours de français avec une étudiante de sciences politiques à NANCY
 - Des ostéopathes effectuent chaque mois plusieurs séances à destination des personnes hébergées, enfants et adultes
 - Une bénévole anime les ateliers couture avec les travailleurs sociaux
 - Nous sommes en partenariat avec l'association Jeunes Lecture, qui vient toutes les semaines lire des contes aux enfants et parents du CHRS.

2 DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS EN 2023 EN CHRS COLLECTIF

Les ménages types accueillies sur le CHRS collectif en 2023 sont :

- ✓ Une femme avec ou sans enfant,
- ✓ Expulsée ou en rupture de cohabitation ou victime de violences conjugales,
- ✓ Orientée par le Service d'Accueil Métropolitain SAM,
- ✓ Antérieurement en logement personnel ou hébergée par un tiers,

2.1 Admissions de longue durée liées à l'activité d'hébergement

Admissions en longue durée	2023		2022	
		Ménages		Ménages
Femmes isolées	18	42%	16	36%
Femmes isolées avec enfants	14	33%	15	34%
Couples avec enfants	7	16%	8	18%
Hommes isolés avec enfant	4	9%	4	9%
Homme isolé			1	2%
totaux	43	100%	44	100%

En 2023, les femmes isolées seules ou avec enfants représentent 75% des ménages accueillis sur le CHRS Collectif. C'est une légère augmentation par rapport à l'année 2022, où elles représentaient 70% des ménages accueillis.

2.2 Les mises à l'abri – MAA

Admissions de courte durée mises à l'abri	2023		2022	
		Ménages		Ménages
Femmes isolées	12	52%	30	56%
Femmes isolées avec enfants	11	48%	23	43%
Homme isolé avec enfant			1	2%
totaux	23	100%	54	100%

Ces prises en charge, liées à l'urgence sociale, sont courtes et ponctuelles. L'établissement dispose d'une chambre dédiée à cet accueil depuis le début de l'année 2019, en priorité pour des femmes victimes de violence.

La gestion et l'orientation sur ces places d'urgence se fait via le 115 (numéro d'urgence sociale, porté par l'AARS) suite à une évaluation flash de la situation.

Lorsque la personne est orientée sur cette place d'urgence, elle est accueillie par l'équipe du CHRS Camille Mathis sur le versant hébergement d'urgence. En revanche, en ce qui concerne la situation sociale globale, c'est le Service d'Accompagnement de la Métropole (SAM, porté par l'AARS) qui est en charge de l'évaluation sociale approfondie. En fonction de l'évaluation, la personne pourra être réorientée vers un hébergement d'urgence plus "pérenne", en tenant compte de la nécessité de protection, dans le but d'accompagner la personne dans la construction de son projet d'insertion et son projet de vie. Il arrive parfois que l'évaluation globale faite par le SAM ne débouche pas sur une proposition de prise en charge.

Le nombre de Mises à l'Abri a dans un premier temps augmenté depuis sa mise en place 2019. De 2022 à 2023, il a réduit de 54 à 23 ménages accueillis. Cette réduction peut s'expliquer par le fait que la durée de mise à l'abri pour ces personnes a été souvent plus longue, en attendant l'orientation sur un autre dispositif.

2.3 Nombre de journées réalisées séjours longue durée

Nombre de journées réalisées séjours longue durée	Personnes	Nuitées	Taux occupation
	99	16 431	69,26%

Le nombre de personnes accueillies (99) restent similaire par rapport à l'exercice antérieur (97 en 2022). Cependant, nous constatons un taux d'occupation en hausse de près de 6%.

2.4 Nombre de journées réalisées MAA

Nombre de journées réalisées mises à l'abri	Personnes	Nuitées
	42	303

Le nombre de personnes pris en charge en hébergement dit de « Mise à l'abri » a réduit. En 2021 nous comptabilisions 58 ménages, pour l'année 2022, 104 personnes, et 2023 42 personnes.

2.5 Motif de la demande

Motif de la demande	2023				2022			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Rupture de cohabitation	9	21%	22	22%	11	25%	25	25%
Expulsion	9	21%	17	17%	11	25%	29	29%
Victime de violence	7	16%	18	18%	7	16%	16	16%
Sortie de structure AHI	4	9%	13	13%	4	9%	11	11%
Modification composition du ménage	4	9%	8	8%	4	9%	6	6%
Sortie de DNA/HU	3	7%	4	4%				
Logement insalubre	2	5%	10	10%	1	2%	3	3%
Réfugiés régularisés	2	5%	4	4%	1	2%	2	2%
Sortie d'une structure médico-sociale hors AHI	2	5%	2	2%	3	7%	3	3%
Situation d'errance	1	2%	1	1%	1	2%	1	1%
Autre					1	2%	4	4%
Totaux	43	100%	99	100%	44	100%	100	100%

42% des motifs de demande d'orientation vers un CHRS sont en 2023, d'une part la rupture de cohabitation et d'autre part l'expulsion (alors qu'ils étaient de 50% en 2022).

2.6 Partenaires orienteurs

Partenaire orienteur	2023				2022			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
SAM Nancy	28	65%	72	73%	26	59%	65	65%
Autres services sociaux	9	21%	20	20%	13	30%	24	24%
SAO Lunévillois	4	9%	5	5%	1	2%	2	2%
SAO Val de Lorraine	1	2%	1	1%	2	5%	5	5%
SAO Mont-Saint-Martin	1	2%	1	1%	1	2%	3	3%
SAO Briey					1	2%	1	1%
SAO sortant de détention								
Totaux	43	100%	99	100%	44	100%	100	100%

Comme les années précédentes, le SAM et les autres services sociaux de la métropole sont les partenaires quasiment exclusifs des orientations (86% des ménages orientés contre 89% en 2022).

Autres service sociaux	2023				2022			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
DDETS	2	22%	5	25%	3	23%	7	29%
MDS	2	22%	3	15%	2	15%	4	17%
ASE	1	11%	5	25%	1	8%	3	13%
OFII Préfecture	1	11%	3	15%	1	8%	3	13%
Pôle Emploi	1	11%	2	10%	1	8%	2	8%
CH - CHU	1	11%	1	5%	2	15%	2	8%
Bailleurs	1	11%	1	5%				
CCAS					1	8%	1	4%
ASLL					1	8%	1	4%
Mission locale					1	8%	1	4%
Totaux	9	100%	20	100%	13	100%	24	100%

2.7 Secteur d'origine

Secteur d'origine	2023				2022			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Nancy et agglomération	33	77%	80	81%	36	82%	82	82%
Lunévillois	5	12%	12	12%	3	7%	8	8%
Hors département	1	2%	2	2%				
Terre de Lorraine	1	2%	2	2%				
Briey	1	2%	1	1%	1	2%	1	1%
Mont-Saint-Martin	1	2%	1	1%	2	5%	4	4%
Val de Lorraine	1	2%	1	1%	2	5%	5	5%
Totaux	43	100%	99	100%	44	100%	100	100%

En lien avec l'origine de la demande, les ménages accueillis proviennent moins, cette année 2023, de Nancy et de son agglomération (77%), alors qu'en 2022 cela concernait 82% des ménages. Les territoires (Val de Lorraine et le Lunévillois) complètent les secteurs d'origine.

2.8 Situation antérieure d'habitat

Situation antérieure d'habitat	2023				2022			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Hébergement d'urgence	12	28%	33	33%	13	30%	37	37%
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	9	21%	19	19%	8	18%	16	16%
Logement personnel (bailleur social)	6	14%	12	12%	9	20%	23	23%
Domicile personnel (bailleur privé)	5	12%	14	14%	3	7%	7	7%
Hébergement tiers	3	7%	6	6%	3	7%	5	5%
Domicile des parents	2	5%	5	5%	2	5%	5	5%
Domicile personnel (propriétaire)	1	2%	3	3%	1	2%	2	2%
CADA	1	2%	2	2%				
HUDA	1	2%	2	2%				
Centre hospitalier spécialisé	1	2%	1	1%	3	7%	3	3%
Pension de famille	1	2%	1	1%	1	2%	1	1%
Sans domicile	1	2%	1	1%	1	2%	1	1%
Totaux	43	100%	99	100%	44	100%	100	100%

En 2023, depuis 3 années, la part des ménages hébergés sortant d'un « logement personnel en location chez un bailleur social » réduit peu à peu : avec 14% en 2023, en 2022 20% en 2021 25%. La part des ménages hébergés chez des tiers est identique à l'année dernière : 7%. Pour information, elle était de 14 % en 2021. Enfin l'hébergement d'urgence reste lui aussi similaire à l'exercice précédent.

2.9 Nationalité

Nationalité	2023		2022	
	personnes		personnes	
Française	51	53%	61	63%
Etrangère hors UE	45	47%	29	30%
Etrangère UE			7	7%
Totaux	96*	100%	97	100%

En 2022, nous constatons une légère diminution des ménages de nationalité Française (-10%) impactant alors celle des personnes étrangères hors UE et UE. En 2021 nous avons 44 % des personnes accueillies dites étrangères, contre 37 % en 2022 puis 47% en 2023.

2.10 Motif de fin de prise en charge

Motif de fin de prise en charge	2023				2022			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Réorientation vers un autre dispositif	15	58%	23	40%	9	39%	21	38%
Accès au logement	5	19%	15	26%	2	9%	5	9%
Départ volontaire	3	12%	12	21%	5	22%	13	23%
Fin de prise en charge pour non adhésion	2	8%	4	7%	1	4%	2	4%
Modification composition du ménage	1	4%	3	5%	1	4%	4	7%
Retour au domicile conjugal					2	9%	3	5%
Demande inadaptée avec réorientation					1	4%	4	7%
Exclusion					1	4%	3	5%
Demande inadaptée sans réorientation					1	4%	1	2%
Totaux	26	100%	57	100%	23	100%	56	100%
Présents au 31/12/2023	17		42		21		44	
Totaux	43		99		44		100	

En 2023 :

- 3 ménages ont quitté l'établissement soit de façon volontaire soit par un non renouvellement de leur contrat bien souvent dû à une non « adhésion » au projet, et aucune exclusion en 2023.
- Nette augmentation : 58 % des ménages ont poursuivi leurs parcours d'insertion vers un autre dispositif en 2023 contre 39% en 2022.
- 5 ménages ont accédé au logement en 2023 contre 2 en 2022, 4 en 2021 et 2020.

2.11 Logement à la sortie et orientation géographique

Logement à la sortie	2023				2022			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Hébergement d'insertion collectif ou diffus dont :	8	31%	16	28%	8	35%	20	36%
<i>CHRS Diffus C. Mathis</i>	4		11		6		18	
<i>Logements transitoires</i>	4		5		2		2	
Logement personnel (Bailleur public)	3	12%	9	16%	2	9%	6	11%
Pension de famille	3	12%	3	5%				
Domicile personnel (Bailleur privé)	2	8%	6	11%	3	13%	10	18%
Non précisé	2	8%	6	11%	3	13%	6	11%
Intermédiation Locative	1	4%	5	9%	1	4%	1	2%
Modification composition du ménage	1	4%	3	5%	2	9%	7	13%
Domicile des parents	1	4%	3	5%	1	4%	1	2%
Hébergement par des tiers	1	4%	2	4%	2	9%	4	7%
Structure médico-sociale	1	4%	1	2%				
Centre hospitalier spécialisé	1	4%	1	2%	1	4%	1	2%
Foyer Jeune Travailleur	1	4%	1	2%				
Hébergement d'urgence	1	4%	1	2%				
Totaux	26	100%	57	100%	23	100%	56	100%
Présents au 31/12/2023	17		42		21		44	
Totaux	43		99		44		100	

Orientation en logement	2023		2022	
	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.
Nancy et agglomération	5	15	4	12
Hors département			1	4
Totaux	5	15	5	16

15 personnes sont sorties de l'établissement en logement, soit dans le parc public, soit dans le parc privé contre 16 en 2022 et 12 en 2021.

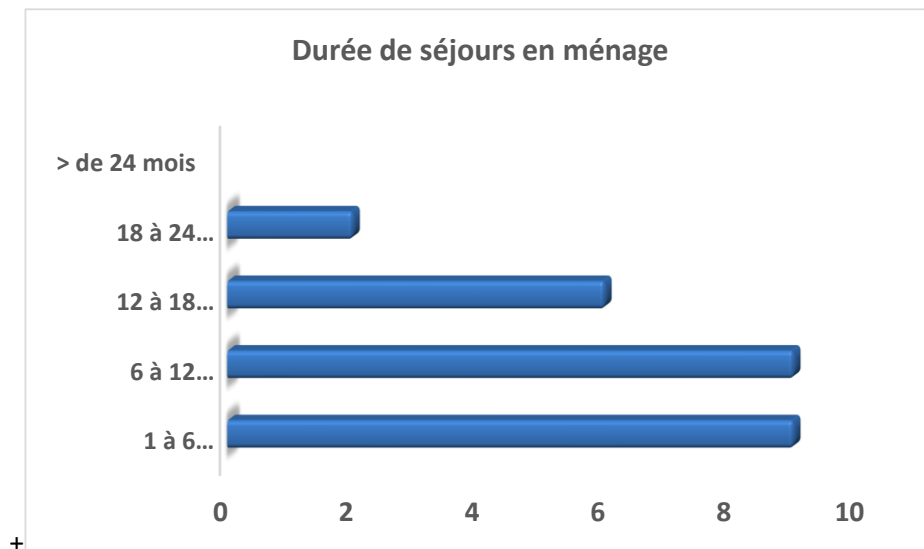
2.12 Implantation géographique à l'issue de la PEC

Implantation géographique à l'issue de la prise en charge	2023		2022	
	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.
Nancy et agglomération	23	51	17	42
Inconnue	2	3	4	8
Lunevillois	1	3		
Hors département			1	4
Etranger			1	2
Totaux	26	57	23	56

En 2023, nous pouvons noter que le taux des personnes sortantes sans fournir d'éléments sur leur nouvelle implantation géographique a fortement baissé passant de 13 en 2021 à 8 en 2022 ramenant ce taux à celui de 2020 (3 personnes). Lors de leur sortie du CHRS, une majorité des ménages reste sur Nancy et son agglomération. Cette implantation s'explique par le fait qu'ils sont, pour la plupart, issus du département, et parce qu'à partir du CHRS, les ménages ont acquis des repères sur le secteur, et souhaitent donc s'y installer de façon pérenne.

2.13 Durée de séjour

Durée de séjour personnes sorties longs séjours	1 à 6 mois	6 à 12 mois	12 à 18 mois	18 à 24 mois	> de 24 mois	Totaux
Femmes isolées	6	3	1	1		11
Femmes isolées avec enfants	3	3	1			7
Couples avec enfants		1	3	1		5
Hommes isolés avec enfants		2	1			3
En ménages	9	9	6	2		26
En personnes	14	20	18	5		57



La moyenne de la durée reste sensiblement identique aux années précédentes. En 2023 nous sommes proches des 10 mois de prise en charge. 9 ménages sur 26 sont restés moins d'un an : cela représente 14 personnes sur 57. Nous pouvons également noter qu'au niveau des femmes isolées avec ou sans enfants contrairement à l'année dernière, les prises en charges ne sont plus supérieures à 24 mois, mais de moins d'une année.

Durée de séjour des personnes sorties (tous types de sorties confondues)			
Nombre de nuitées réalisées	Personnes	en jours	en mois
13 747	56	245,5	8

Durée de séjour des personnes sorties			
Nombre de nuitées réalisées	Personnes	en jours	en mois
Vers un CHRS diffus	11	3738	11,14
Vers un logement	15	3 516	7,69
Vers un logement transitoire	5	661	4,33

3 DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS EN 2023 EN CHRS DIFFUS

Le ménage type accueilli sur le CHRS diffus en 2023 est :

- ✓ Un ménage avec des enfants à charge,
- ✓ Orienté par le SAM ou pris en charge par l'hébergement social,
- ✓ Bénéficiaire des minima sociaux,
- ✓ En demande d'insertion par le logement.

3.1 Typologie des ménages

Admissions en longue durée	2023		2022	
	Ménages		Ménages	
Femmes isolées avec enfants	18	46%	15	41%
Couples avec enfants	10	26%	12	32%
Femmes isolées	7	18%	3	8%
Homme isolé	2	5%	3	8%
Hommes isolés avec enfants	2	5%	1	3%
Couples sans enfant			3	8%
Totaux	39	100%	37	100%

En 2023, le public accueilli sur le CHRS diffus reste essentiellement familial : 77%, pour 76% des ménages avec enfants en 2022. En 2021 il était de 78%.

3.2 Typologie des mesures

Mesures CHRS diffus	2023				2022			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Bail glissant	15	38%	54	41%	19	46%	63	50%
CHRS éclaté	15	38%	46	35%	16	39%	47	37%
Accompagnement sans hébergement	9	23%	31	24%	6	15%	16	13%
Totaux	39	100%	131	100%	41	100%	126	100%

Depuis quelques années nous connaissons une stabilisation dans le nombre des prises en charges sur le CHRS diffus. Pour rappel nous avons 43 mesures en 2021, 41 en 2022, 39 en 2023.

Le nombre de mesures d'accompagnement sans hébergement a augmenté, alors qu'il était auparavant en baisse. Il est de 9 en 2023, 6 en 2022 alors qu'il était de 19 en 2021. Le taux de bail glissant a quelque peu baissé, passant de 19% en 2021, 46% en 2022 et 38% en 2023.

3.3 Partenaires prescripteurs

Partenaires prescripteurs	2023				2022			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Centre d'hébergement	19	49%	57	44%	21	51%	66	52%
SAM	6	15%	24	18%	15	37%	48	38%
MDS	4	10%	7	5%	3	7%	7	6%
CADA	3	8%	19	15%	1	2%	4	3%
SIAO 54	2	5%	13	10%				
CCAS	2	5%	7	5%				
ACT	1	3%	2	2%	1	2%	1	1%
ASLL	1	3%	1	1%				
Bailleurs	1	3%	1	1%				
Totaux	39	100%	131	100%	41	100%	126	100%

Les demandes de CHRS diffus proviennent toujours en majorité des centres d'hébergement (49%) et du SAM de Nancy (15%), même si ces dernières ont diminué par rapport à 2022 (37%). Ils représentent à eux seuls 64% des demandes en 2023, pour 88% des demandes en 2022.

3.4 Type de public

Type de public	2023				2022			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Sortie de structure AHI	19	49%	70	53%	21	51%	64	51%
Procédure d'expulsion	7	18%	20	15%	7	17%	22	17%
Rupture de cohabitation	4	10%	7	5%	1	2%	1	1%
Demande d'asile	2	5%	10	8%	3	7%	12	10%
IDA sortant DNA/HU	1	3%	8	6%	3	7%	15	12%
Modification composition du ménage	1	3%	5	4%				
Rapatriement	1	3%	4	3%				
Transfert interne	1	3%	3	2%	2	5%	6	5%
Sortie de structure médico-sociale hors AHI	1	3%	2	2%	1	2%	1	1%
Victimes de violences conjugales	1	3%	1	1%	1	2%	2	2%
Situation d'errance depuis plus de 6 mois	1	3%	1	1%				
Logement insalubre					1	2%	2	2%
Hébergement mobile ou de fortune					1	2%	1	1%
Totaux	39	100%	131	100%	41	100%	126	100%

La proportion de personnes arrivant d'un autre CHRS notamment collectif reste en hausse. Il est de 53% en 2023, pour 51% en 2022 alors qu'il n'était que de 40% en 2021, et 36% en 2020.

3.5 Secteur d'origine

Secteur d'origine	2023				2022			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Nancy et agglomération	35	96%	119	91%	39	96%	121	96%
Etranger	1	3%	4	3%				
Terre de Lorraine	1	3%	3	2%				
Lunévillois	1	3%	3	2%				
Hors département	1	3%	2	2%				
Département					1	2%	3	2%
Hors UE					1	2%	2	2%
Totaux	39	100%	131	100%	41	100%	126	100%

En 2023, comme en 2022, la quasi-totalité des ménages provient de Nancy ou de sa métropole (96%). Ces chiffres sont similaires avec l'année 2020 où le taux était de 98% alors qu'en 2021, il n'était que de 63%.

3.6 Situation d'habitat antérieur

Situation d'habitat antérieur	2023				2022			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Hébergement collectif ou diffus	20	51%	60	46%	19	46%	56	44%
Hébergement d'urgence	5	13%	29	22%	3	7%	14	11%
CADA	5	13%	9	7%	3	7%	9	7%
Domicile personnel (bailleur privé)	3	8%	14	11%	3	7%	12	10%
Domicile personnel (bailleur social)	2	5%	11	8%	6	15%	21	17%
Hôtel	2	5%	5	4%	1	2%	1	1%
Hébergement par des tiers	1	3%	2	2%	1	2%	1	1%
HUDA	1	3%	1	1%	1	2%	1	1%
Structure médico-sociale					2	5%	4	3%
Domicile des parents					1	2%	6	5%
Hébergement mobile ou de fortune					1	2%	1	1%
Totaux	39	100%	131	100%	41	100%	126	100%

On constate que :

- 80% des ménages accueillis sur le CHRS diffus proviennent de l'hébergement d'insertion ou d'urgence, contre 62 % en 2022.
- 51 % des ménages sortent d'un CHRS ou assimilé. Après une forte hausse en 2020 (60%) les chiffres sont presque similaires par rapport à 2022 (46%), 2021 (44%).
- 16 % des ménages sortent de l'hébergement d'urgence. Il s'agit principalement de personnes prises en charge sur une prestation hôtelière.
- 13 % des ménages proviennent d'un domicile personnel (bailleur privé ou social) contre 22% en 2022.

3.7 Nationalités

Nationalité	2023		2022	
	personnes		personnes	
Etrangère hors UE	74	63%	64	54%
Française	40	34%	50	42%
UE	4	3%	4	3%
Totaux	118	100%	118	100%

L'accueil sur le CHRS diffus de familles françaises ou de l'UE représentent 37% en 2023 contre 45% en 2022. 63% sont d'origines étrangères hors UE. Cette tendance marque une hausse des ménages étrangers hors Union Européenne. Il témoigne toujours du flux important issu de la demande d'asile sur la région Grand Est.

3.8 Motif de sortie et Orientation des ménages

Motif de sortie	2023				2022			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Accès au logement	8	53%	25	52%	14	61%	50	71%
Réorientation vers un autre dispositif	3	20%	6	13%	4	17%	11	16%
Modification composition du ménage	1	7%	6	13%				
Transfert interne	1	7%	3	6%	2	9%	4	6%
Décès	1	7%	2	4%	1	4%	1	1%
Départ volontaire	1	7%	1	2%				
Enfants placés suite au décès des parents	0	0%	5	10%				
Fin de prise en charge					2	9%	4	6%
Totaux	15	100%	48	100%	23	100%	70	100%

15 prises en charge se sont terminées en 2023, contre 23 en 2022.

8 ménages sur 15 (53%) ont abouti sur une sortie vers un accès au logement autonome. Cela montre une réduction par rapport l'année 2022 (61%). En 2021 ce taux était de 50%.

Orientation des ménages à la sortie	2023				2022			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Domicile personnel (bailleur social)	7	47%	21	44%	14	61%	50	71%
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	5	33%	15	31%	5	22%	12	17%
Domicile personnel (bailleur privé)	1	7%	4	8%				
décès	1	7%	2	4%	1	4%	1	1%
Hébergement par un tiers	1	7%	1	2%				
Enfants placés suite au décès des parents	0	0%	5	10%				
Hébergement d'urgence					1	4%	4	6%
Structure médico sociale					1	4%	2	3%
Non précisé					1	4%	1	1%
Totaux	15	100%	48	100%	23	100%	70	100%

Les ménages à leurs sorties sont essentiellement orientés soit vers les bailleurs sociaux 47%, contre 61% en 2022, ou vers des hébergements d'insertion : 33% contre 22% en 2022. Ces deux options représentent 80% en 2023, et 83% en 2022.

Détail bailleurs en PEC	2023		2022	
	ménages		ménages	
Office Métropolitain de l'Habitat	3	43%	6	43%
Batigère et Présence Habitat	2	29%	2	14%
Meurthe-et-Moselle Habitat	1	14%	4	29%
Caisse des Dépôts et Consignation Habitat	1	14%		
Vivest			2	14%
Totaux	7	100%	14	100%

Tous les bailleurs sociaux implantés sur Nancy sont associés à notre action.

3.9 Implantation géographique à la sortie

Implantation géographique à la sortie en PEC	2023				2022			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Nancy et agglomération	13	87%	45	94%	21	91%	68	97%
déces	1	7%	2	4%				
Val de Lorraine	1	7%	1	2%	1	4%	1	1%
Non renseigné					1	4%	1	1%
Totaux	15	100%	48	100%	23	100%	70	100%

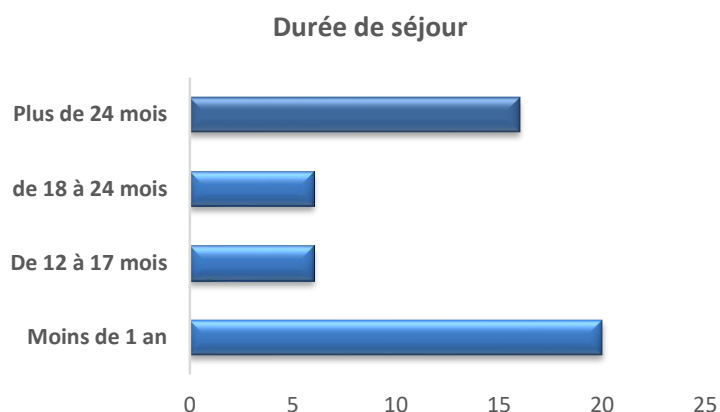
En 2023, 87% des ménages ont été relogés sur le territoire de la métropole du Grand Nancy et 7% sur le Val de Lorraine. C'est une situation presque identique aux années précédentes.

3.10 Ressources à la sortie

Ressources des ménages sortis par PEC	2023				2022			
	à l'entrée		à la sortie		à l'entrée		à la sortie	
Salaire	5	33%	6	40%	4	17%	8	35%
RSA socle	5	27%	5	27%	12	52%	10	43%
R.S.A. majoré	1	7%	1	7%	2	9%	2	9%
RSA activité	1	7%	1	7%	1	4%		
Pension d'invalidité	1	7%	1	7%				
Retraite	1	7%	1	7%				
Remunération formation	1	7%			2	9%	1	4%
Allocations Pôle Emploi					2	9%	1	4%
Sans ressources							1	4%
Allocation Adulte Handicapé								
Allocations familiales								
Totaux	15	100%	15	100%	23	100%	23	100%

A la fin des prises en charge, nous constatons cette année une baisse des bénéficiaires du RSA socle à 27% alors qu'elle était de 43% en 2022. Les personnes salariées représentent 40% en 2023, ce chiffre est en hausse par rapport à 2022 (35%).

3.11 Durée de séjour



En 2023, le nombre de personnes restant entre 12 et 17 mois a baissé de moitié. Cette année, nous notons une augmentation des prises en charges de plus de 24 mois : 41%.

Durée de Séjour CHRS diffus	2023		2022	
	personnes		personnes	
Moins de 1 an	1	6%	2	13%
De 12 à 17 mois	6	35%	11	69%
De 18 à 24 mois	3	18%		
Plus de 24 mois	7	41%	3	19%
Totaux	17	100%	16	100%

Durée de Séjour Baux Glissant	2023		2022	
	personnes		personnes	
Moins de 1 an	7	37%	8	19%
De 12 à 17 mois			23	55%
De 18 à 24 mois	3	16%	8	19%
Plus de 24 mois	9	47%	3	7%
Totaux	19	100%	42	100%

Durée de Séjour Accompagnement Sans Hébergement	2023		2022	
	personnes		personnes	
Moins de 1 an	12	100%	12	100%
Totaux	12	100%	12	100%

4 DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS EN 2023 EN LOGEMENTS TRANSITOIRES

Le ménage type accueilli sur le service des logements transitoires en 2023 est :

- ✓ Un ménage femme ou homme, isolé(e) sans enfant,
- ✓ En hébergement précaire

4.1 Composition des ménages

Composition des ménages	2023		2022	
	Ménages		Ménages	
Hommes isolés	21	57%	18	56%
Femmes isolées	12	32%	12	38%
Femmes isolées avec enfant(s)	3	8%	1	3%
Hommes isolés avec enfant(s)	1	3%	1	3%
Couple sans enfant				
Totaux	37	100%	32	100%

Les données sont quasiment identiques à celles de 2022 et de 2021. La répartition des compositions est stable, les hommes et femmes isolés sont largement majoritaires (89%).

4.2 Type de public

Type de public	2023				2022			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Sortie de structures AHI	12	32%	13	32%	11	34%	11	32%
Rupture cohabitation	10	27%	12	29%	10	31%	12	35%
Expulsion locative	7	19%	7	17%	1	3%	1	3%
IDA dormant DNA/HU	3	8%	4	10%	3	9%	3	9%
Sortie de structure médico-sociale	2	5%	2	5%	4	13%	4	12%
Logement inadapté	1	3%	1	2%	1	3%	1	3%
Logement insalubre	1	3%	1	2%	1	3%	1	3%
Situation d'errance depuis + de 6 mois	1	3%	1	2%				
Errance					1	3%	1	3%
Totaux	37	100%	41	100%	32	100%	34	100%

32 % du public ont été orientés par les structures AHI, principalement de CHRS.

46 % du public orienté est sans hébergement antérieurement à l'entrée sur le service. Il s'agit principalement de ruptures de cohabitation, de situations d'expulsion locative. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année dernière (34%).

4.3 Situation antérieure des ménages

Situation antérieure d'habitat	2023		2022	
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	10	27%	10	31%
Hébergement d'urgence dont hôtel	10	27%	9	28%
Logement personnel	6	16%	2	6%
Hébergement tiers	4	11%	5	16%
CADA	4	11%	3	9%
HUDA	1	3%	1	3%
Pension de famille	1	3%	1	3%
Hébergement des parents	1	3%		
Sans domicile			1	3%
Totaux	37	100%	32	100%

16 % des ménages avaient un logement personnel en amont de l'entrée, chiffre presque identique entre 2018 et 2021.

4.4 Orientation à la sortie

Orientation à la sortie	2023				2022			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Logement autonome public	13	68%	14	67%	9	64%	9	64%
Départ volontaire	2	11%	2	10%	2	14%	2	14%
Fin de prise en charge	2	11%	2	10%				
Logement autonome privé	1	5%	2	10%				
Réorientation vers un autre dispositif	1	5%	1	5%				
Hébergement tiers					1	7%	1	7%
Résidence sociale					1	7%	1	7%
Retour au domicile conjugal					1	7%	1	7%
Totaux	19	100%	21	100%	14	100%	14	100%
Encore suivis au 31 décembre 2023	18		20		18		20	
Totaux	37		41		32		34	

En 2023, 19 ménages sont sortis du dispositif (contre 14 en 2022, 12 en 2021 et 10 en 2020) dont 14 vers le logement autonome. Les difficultés liées à un manque de petites typologies de logement ont limité cette année encore l'accès des résidents des Logements transitoires à un logement autonome.

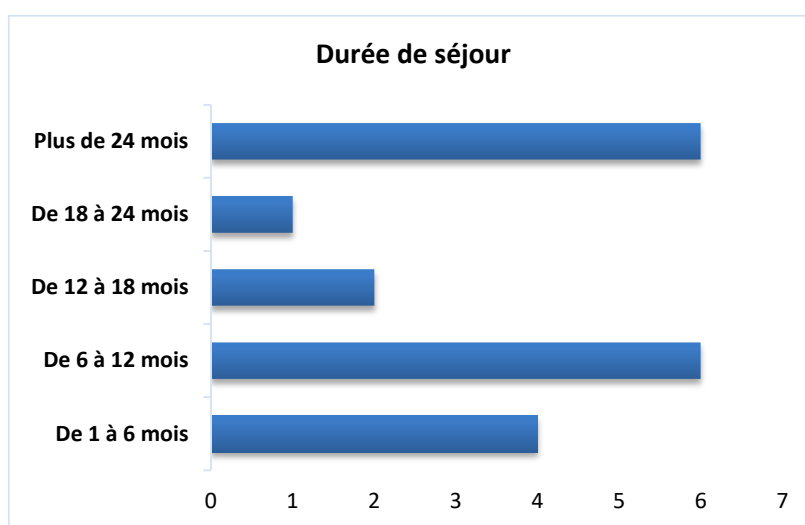
4.5 Implantation géographique à la sortie

Implantation géographique à la sortie	2023		2022	
Nancy et agglomération	15	79%	11	79%
Non précisé	3	16%	2	14%
Lunévillois	1	5%		
Autre département			1	7%
Totaux	19	100%	14	100%

Sur 19 sorties, 15 personnes ont été orientées sur le territoire de la métropole du Grand Nancy conformément à leur demande.

4.6 Durée de séjour

Durée de Séjour	2023		2022	
De 1 à 6 mois	4	21%	2	14%
De 6 à 12 mois	6	32%	2	14%
De 12 à 18 mois	2	11%	3	21%
De 18 à 24 mois	1	5%	5	36%
Plus de 24 mois	6	32%	2	14%
Totaux	19	100%	14	100%



En 2023, il y a une augmentation de

- 18% des prises en charge de 6 à 12 mois,
- 18% des prises en charge de plus de 24 mois

Pour rappel, en 2022, les durées moyennes de séjour de 6 à 12 mois du public sorti des Logements Transitoires était de 17 mois.

Une nouvelle fois le manque de disponibilités de petite typologie de logement est un frein au relogement autonome.

5 AVDL - Analyse quantitative et qualitative de la mission AVDL

Le ménage type accompagné en AVDL en 2023 est :

- ✓ Isolé ou monoparentale
- ✓ Originaire de Nancy,
- ✓ Locataire dans le parc public,
- ✓ Possédant des ressources issues du travail,
- ✓ En procédure d'expulsion locative,
- ✓ Rencontrant une problématique de gestion inadaptée des ressources,
- ✓ Redevable d'une dette entre 5 000 et 10 000 €

Afin d'être plus compréhensible dans la lecture des tableaux voici une définition très succincte d'assignation et des acronymes CQL et CFP :

Assignation : l'Assignation est un acte introductif d'instance par lequel un justiciable informe le tribunal qu'il le saisit dans le cadre d'une affaire dont les faits sont relatés dans l'assignation.

CQL : le Commandement de Quitter les Lieux est un acte d'huissier qui sera délivré dès lors que le bail sera résilié et qu'aucun accord avec le bailleur ne sera intervenu. Il fait suite à la décision de justice et ordonne au ménage de libérer les lieux avec le concours de la force publique si besoin

CFP : le Concours de la Force Publique fait suite à une réquisition écrite présentée par l'huissier de justice au Préfet du département où l'exécution se déroule.

5.1 Mesures totales orientées dans le cadre de la procédure

Mesures totales orientées : 192					
	Mesures AVDL abouties	Mesures AVDL engagées mais non abouties	Mesures AVDL non engagées		
		Non adhésion / refus du projet	Non adhésion/refus du projet	Mesures en cours	Total
Assignation	12	2	30	13	57
CQL	12	3	13	8	36
CFP	38	8	26	25	97
DALO	1	0	0	0	1
Impayé hors procédure	1	0	0	0	1
HI	0	0	0	0	0
Sous total					
totaux	64	13	69	46	192

Les 192 mesures orientées incluent à la fois les mesures orientées en 2023 et les mesures précédemment engagées avant 2023 (soit 53 mesures). Il est à noter que 7 mesures n'ont pas été incluses dans les 192 car orientées en fin d'année et non rencontrées à ce jour malgré des visites à domiciles proposées.

5.2 Typologie des ménages

Typologie des ménages	2023- ASSIGNATION						2022- ASSIGNATION					
	ménages		adultes		enfants		ménages		adultes		enfants	
Hommes isolés	7	26%	7	21%			1	17%	1	13%		
Femmes isolées avec enfants	6	22%	6	18%	13	57%	1	17%	1	13%	2	29%
Femmes isolées	6	22%	6	18%			1	17%	1	13%		
Couples avec enfants	4	15%	8	24%	9	39%	1	17%	2	25%	4	57%
Couples sans enfants	3	11%	6	18%			1	17%	2	25%		
Hommes isolés avec enfants	1	4%	1	3%	1	4%	1	17%	1	13%	1	14%
Totaux	27	100%	34	100%	23	100%	6	100%	8	100%	7	100%

Typologie des ménages	2023 - CQL						2022 - CQL					
	ménages		adultes		enfants		ménages		adultes		enfants	
Hommes isolés	16	70%	16	62%			6	67%	6	60%		
Couples avec enfant	2	9%	4	15%	4	50%	1	11%	2	20%	1	100%
Femmes isolées	2	9%	2	8%			2	22%	2	20%		
Couples sans enfants	1	4%	2	8%								
Hommes isolés avec enfants	1	4%	1	4%	3	38%						
Femmes isolées avec enfants	1	4%	1	4%	1	13%						
Totaux	23	100%	26	100%	8	100%	9	100%	10	100%	1	100%

Typologie des ménages	2023 - CFP						2022 - CFP					
	ménages		adultes		enfants		ménages		adultes		enfants	
Femmes isolées avec enfants	23	32%	23	26%	55	61%	20	32%	20	26%	35	45%
Hommes isolés	22	31%	22	25%			13	21%	13	17%		
Couples avec enfants	13	18%	26	30%	29	32%	13	21%	26	33%	25	32%
Femmes isolées	6	8%	6	7%			4	6%	4	5%		
Couples sans enfant	4	6%	8	9%			2	3%	4	5%		
Hommes isolés avec enfant	3	4%	3	3%	6	12%	11	17%	11	14%	18	23%
Totaux	71	100%	88	100%	90	100%	63	100%	78	100%	78	100%

Typologie des ménages	2023 - Hors expulsion						2022 - Hors expulsion					
	ménages		adultes		enfants		ménages		adultes		enfants	
Couples sans enfants	1	50%	2	67%			2	40%	4	57%	4	57%
Hommes isolés	1	50%	1	33%			1	20%	1	14%		
Femmes isolées avec enfants							2	40%	2	29%	3	43%
Totaux	2	100%	3	100%			5	100%	7	100%	7	100%

A tous les stades de la procédure, la majorité des ménages rencontrés sont des personnes isolées avec ou sans enfant :

- au stade de l'assignation, cela concerne 74% des ménages (66% en 2022, 75% en 2021)
- au stade du CQL, cela concerne 87% des ménages (89% en 2022, 50% en 2021)
- au stade du CFP, cela concerne 75% en 2023 (76% des ménages en 2022, 78% en 2021).

5.3 Partenaire prescripteur

Partenaire prescripteur	2023	2022
	ménages	ménages
DDETS	97	48
CCAPEX	23	33
BAILLEURS	2	1
CD54	1	1
Totaux	123	83

Pour 97 ménages, le prescripteur est la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS). Les autres ménages sont orientés par la Commission de Coordination des Actions et de Prévention des Expulsions (CCAPEX).

5.4 Type de public

Type de public	2023				2022			
	ménages		personnes		ménages		personnes	
Expulsion	121	98%	150	98%	78	94%	95	93%
DALO	1	1%	1	1%	3	4%	4	4%
Impayés hors procédure	1	1%	2	1%				
Accès logement					2	2%	3	3%
Totaux	123	100%	153	100%	83	100%	102	100%

En cohérence avec la mission qui nous est assignée, les publics orientés font à 98% l'objet d'une procédure d'expulsion engagée à leur encontre. Ce pourcentage est presque similaire à l'année 2022 (94%), et les précédentes.

5.5 Provenance géographique

Provenance géographique	2023						2022					
	Assignation		CQL		CFP		Assignation		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
Nancy	10	37%	12	52%	34	48%	4	67%	4	44%	34	54%
Vandoeuvre	6	22%	5	22%	6	8%			1	11%	11	17%
Jarville	2	7%			2	3%					2	3%
Saint-Max	2	7%			4	6%			2	22%		
Tomblaine	2	7%	1	4%	1	1%			1	11%		
Essey-lès-Nancy	1	4%			1	1%	1	17%			1	2%
Laxou	1	4%			4	6%					2	3%
Maxéville	1	4%			5	7%					2	3%
Malzéville	1	4%			1	1%					2	3%
Saulxures	1	4%	2	9%					1	11%		
Varangéville			1	4%	1	1%	1	17%			1	2%
Saint-Nicolas de Port					2	3%						
Dombasle-sur-Meurthe					2	3%					3	5%
Villers-les-Nancy			1	4%	2	3%					2	3%
Rosières aux Salines											1	2%
Heillecourt					1	1%					1	2%
Seichamps			1	4%	2	3%					1	2%
Laneuveville					1	1%						
Pulnoy												
Ludres					2	3%						
totaux	27	100%	23	100%	71	100%	6	100%	9	100%	63	100%

Au stade de l'assignation :

- 10 ménages sont locataires sur la ville de Nancy,
- 6 ménages sont locataires sur Vandoeuvre,
- Les autres ménages sont locataires sur 8 autres communes.

Au stade du CQL :

- 52 % des ménages sont locataires sur la ville de Nancy,
- 22 % des ménages sont locataires sur la commune de Vandoeuvre,
- 9% sur Saulxures,
- Les quatre autres communes concernées sont à 4% chacune.

Au stade du CFP :

- 34 ménages sur 71 sont locataires sur la ville de Nancy,
- 37 ménages sont locataires sur les autres communes de la Métropole du grand Nancy, et hors de la Métropole du grand Nancy.

5.6 Détails bailleurs

Bailleur	2023						2022					
	Assignation		CQL		CFP		Assignation		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
Batigère	11	41%	7	30%	16	23%			1	13%	19	44%
Privé	9	33%	6	26%	13	18%	3	50%	2	25%	7	16%
MMH	3	11%	2	9%	6	8%			1	13%	6	14%
3F	1	4%	1	4%	5	7%	2	33%			8	19%
Vilogia	1	4%	1	4%	1	1%			1	13%	1	2%
Vivest	1	4%	1	4%	4	6%					3	7%
Présence Habitat	1	4%										
OMH			5	22%	23	32%	1	17%	4	50%	17	40%
ICF					1	1%					1	2%
CDC					1	1%					1	2%
Mairie de Tomblaine					1	1%						
total	27	100%	23	100%	71	100%	6	100%	8	100%	43	100%

Au stade de l'assignation :

- 33 % des ménages en 2023 sont locataires du parc public, 67% du parc privé.

Au stade du CQL :

- En 2023, 73% des ménages sont locataires du parc public. Pour rappel, en 2022, il était de 78%.

Au stade du CFP :

- Cette année nous avons 79% des concours de la force public qui sont orientés par les bailleurs publics. Durant les trois dernières années consécutives nous étions aux alentours des 80 %. (2019/ 82%., 2020 /78%, 2021/ 76%, 89%/2022).

5.7 Montant des dettes locatives

Montant des dettes locatives	2023						2022					
	Assignation		CQL		CFP		Assignation		CQL		CFP	
	ménages		ménages		ménages		ménages		ménages		ménages	
< 2000€	5	19%	2	10%	8	11%					8	13%
entre 2000€ et 5000€	18	67%	5	24%	23	32%	1	17%	3	38%	16	25%
entre 5000€ et 10 000€	4	15%	9	43%	22	31%	4	67%	5	63%	21	33%
> 10 000€		0%	5	24%	18	25%	1	17%			18	29%
total	27	100%	21	100%	71	100%	6	100%	8	100%	63	100%

Au stade de l'assignation :

- 4 ménages ont une dette comprise entre 5 000 et 10 000 €,
- 18 ménages ont une dette entre 2000 et 5000 €

Au stade du CQL :

- 9 ménages ont une dette entre 5 000 et 10 000 €,
- 5 ménages a une dette comprise entre 2 000 et 5 000€

Au stade du CFP :

- 11 % des ménages (8 ménages) ont une dette inférieure à 2000 € contre 13 % en 2022,

- 63% des ménages (45 ménages) ont une dette comprise entre 2 000 et 10 000 € contre 58 % en 2022,
- 25 % des ménages (18 ménages) ont une dette supérieure à 10 000€ contre 29 % en 2022.

5.8 Ressources des ménages

Ressource principale	2023						2022					
	Assignation		CQL		CFP		Assignation		CQL		CFP	
	ménages	%	ménages	%	ménages	%	ménages	%	ménages	%	ménages	%
Salaire	17	63%	9	39%	34	48%	2	33%	6	67%	30	48%
Retraite	2	7%	3	13%	3	4%	2	33%	1	11%	5	8%
Indemnisation Pôle Emploi (ARE)	2	7%	3	13%	9	13%			1	11%	6	10%
IJ maladie	2	7%	1	4%	1	1%			1	11%	1	2%
AAH/PI	2	7%									2	3%
RSA	1	4%	7	30%	18	25%	2	33%			14	22%
Indemnisation Pôle Emploi (ASS) sans ressources	1	4%			1	1%					3	5%
Prestations familiales uniquement					1	1%					2	3%
total	27	100%	23	100%	71	100%	6	100%	9	100%	63	100%

Au stade de l'assignation :

- 70 % des ménages, possèdent des ressources issues du travail (salaire ou retraite), contre 66 en 2022, 50 % en 2021 et 44% des ménages en 2020.

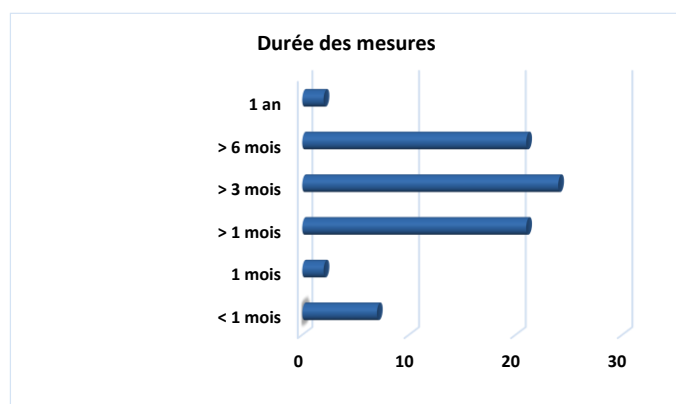
Au stade du CQL :

- 65 % des mesures possèdent des ressources issues du travail (salaire, indemnisation pôle emploi, retraite) contre 89% en 2022, 83 % en 2021 et 84% en 2020.

Au stade du CFP :

- 65% des ménages possèdent des ressources issues du travail (salaire, indemnisation pôle emploi ou retraite) contre 66 en 2022, 60% en 2021 et 45 % en 2020.

5.9 Durées des mesures



La durée des mesures est en évolution cette année avec l'extension de la mission à des accompagnements permettant aux ménages d'être soutenus dans leurs projets jusqu'à l'orientation vers les services de droit commun ou spécialisé.

Nombre de mois mesure : **217 dont 89 non engagés.**

5.10 Préconisations fin de mesure au stade de l'assignation

Situation fin de mesure au stade de l'assignation	Ménages 2023
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	12
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	5
Maintien dans le logement (sans relais)	5
Accès AHI	2
Situation de fin de mesure au stade du CQL	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	12
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	3
Accès AHI	3
Maintien dans le logement (sans relais)	2
Hébergé chez un tiers	2
Relogement bailleur social	1
Décédé	1
Situation de fin de mesure au stade du CFP	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	38
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	20
Accès AHI	5
Accès logement privé	4
Herbergement chez un tiers	2
Expulsion (sans solution ou refus d'hébergement)	2
Relogement bailleur social	2
Maintien dans le logement (sans relais)	2
Accès hébergement d'urgence	1
Situation de fin de mesure hors procédure d'expulsion	Ménages
Mesures réalisées (avec adhésion complète du ménage)	2
Maintien dans le logement (avec relais service social ou autre accompagnement)	1
Accès logement accompagné	1

6 MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT DES RÉFUGIÉS

6.1 Typologie des ménages (mesures engagées)

Typologie des ménages	2023						2022					
	Ménages		Adultes		Enfants		Ménages		Adultes		Enfants	
Femmes isolées avec enfants	9	50%	9	39%	16	55%	8	32%	8	22%	11	28%
Couples avec enfants	4	22%	8	35%	13	45%	10	40%	20	56%	27	68%
Hommes isolés	3	17%	3	13%			4	16%	4	11%		
Couples sans enfant	1	6%	2	9%			1	4%	2	6%		
Femme isolée	1	6%	1	4%			1	4%	1	3%		
Homme isolé avec enfant							1	4%	1	3%	2	5%
Totaux	18	100%	23	100%	29	100%	25	100%	36	100%	40	100%

Au total :

18 ménages ont été suivis jusqu'en Juillet 2023, en majorité des femmes isolées avec enfants.
52 personnes dont 23 adultes et 29 enfants.

6.2 Etat des mesures

Etat des mesures	2023				2022			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Mesures engagées	18	100%	52	100%	25	93%	76	88%
Mesures non engagées					2	7%	10	12%
Mesures en attente								
Totaux	18	100%	52	100%	27	100%	86	100%

6.3 Accompagnement au relogement

Accompagnement au relogement	2023				2022			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Accompagnement au relogement	10	56%	31	60%	15	60%	55	72%
Accompagnement à l'accès	8	44%	21	40%	10	40%	21	28%
Totaux	18	100%	52	100%	25	100%	76	100%

L'accompagnement social de la mission réfugiés débute presque autant en amont pour l'accès au logement (recherche de meubles, préparation administrative à l'entrée du logement) que lors d'un relogement déjà fait.

6.4 Délai de mise en œuvre

Délai de mise en oeuvre de l'accompagnement après passage en commission	2023		2022	
	Ménages		Ménages	
De 1 à 3 mois avant l'accompagnement	8	44%	14	56%
Plus de 6 mois (attente)	6	33%	9	36%
Orientation en direct	4	22%	2	8%
Non accompagnés				
Totaux	18	100%	25	100%

La majorité des accompagnements débute dans les trois mois suivant la validation en CTRR. 6 familles ont été dans l'attente de l'accompagnement RR après le passage en commission (appartements en travaux, soucis administratifs...). Il y a eu 4 accompagnements validés en direct avec ADOMA Longwy et la plateforme DIHAL.

6.5 Partenaires prescripteurs

Partenaire prescripteur	2023				2022			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
HUDA	6	33%	26	50%	3	12%	12	16%
HUAS	6	33%	14	27%	7	28%	24	32%
CADA Longwy	2	11%	4	8%	2	8%	4	5%
CPH	1	6%	4	8%	3	12%	12	16%
CADA ARS	1	6%	2	4%	4	16%	10	13%
CADA Pompey	1	6%	1	2%	2	8%	5	7%
SIL	1	6%	1	2%				
CHRS diffus ARS					3	12%	8	11%
SAO ARS					1	4%	1	1%
Totaux	18	100%	52	100%	25	100%	76	100%

Les prescripteurs sont l'ensemble des structures d'hébergement qui accueille un public bénéficiaire d'une protection internationale ou de statut de réfugié. Durant cette année, l'essentiel des ménages provient des différentes structures d'accueil de l'AARS, avec toutefois une orientation effectuée directement par le service social du bailleur ADOMA situé à Longwy.

6.6 Nature des accompagnements

Nature des accompagnements	2023				2022			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
Accompagnés au 01/01/2023	18	100%	52	100%	13	87%	32	76%
En attente appartement					2	13%	10	24%
Mesure close								
Totaux	18	100%	52	100%	15	100%	42	100%

6.7 Niveau de langue

niveau de langue *	2022				2021			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Moyen	12	48%	42	55%	10	59%	28	42%
Faible	8	32%	21	28%				
Bon	4	16%	12	16%	3	18%	11	17%
Très Bon	1	4%	1	1%				
Très faible					4	24%	27	41%
Totaux	25	100%	76	100%	17	100%	66	100%

*sur base des données connues

On constate un niveau de langue des familles plutôt faible en majorité. Il ressort que les personnes ayant un niveau de français moyen ou bon sont celles qui sont plus proches de l'emploi ou employées.

6.8 Durée des mesures

Durée des mesures	2023				2022			
	Mén.	%	Pers.	%	Mén.	%	Pers.	%
Plus de 9 mois	14	78%	40	77%	24	96%	72	95%
De 6 à 9 mois	4	22%	12	23%	1	4%	4	5%
De 3 à 6 mois								
De 1 à 3 mois								
Totaux	18	100%	52	100%	25	100%	76	100%

Les accompagnements sont prescrits par le CTRR pour 3 mois avec possibilité de renouvellement pour maximum un an. Les contrats d'engagement réciproques ont quasi systématiquement été renouvelés, avec l'accord et la demande des ménages, du fait des problématiques administratives qui persistent et une capacité d'apprentissage du système limité lié à la non maîtrise de la langue française.

6.9 Relais

relais	2023				2022			
	Mén.	%	Pers.	%	Mén.	%	Pers.	%
Assistante sociale MDS	13	100%	37	100%	12	100%	44	100%
Totaux	13	100%	37	100%	12	100%	44	100%

6.10 Territoire de relogement

Territoire de relogement	2023		2022	
	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.
Nancy	5	11	2	5
Jarville	3	17	4	16
Vandoeuvre	2	4	5	13
Laxou	2	4	2	4
Malzeville	1	5	2	11
Essey-les-Nancy	1	2	2	6
Lunéville	1	1	2	2
Pompey	1	1	2	2
Frouard	1	5	1	5
Maxeville	1	2	1	2
Ludres			1	6
Pont-à-Mousson			1	4
Totaux	18	52	25	76

Il est devenu plus aisé en ce moment de trouver des logements en agglomération de Nancy, ce qui explique la répartition plutôt égale des familles entre les différentes communes de Nancy Métropole et du Val de Lorraine.

6.11 Bailleurs

Bailleurs	2023				2022			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Batigère	11	61%	32	62%	14	56%	55	72%
MMH	2	11%	9	17%	3	12%	9	12%
OMH	2	11%	5	10%	3	12%	7	9%
3F	1	6%	4	8%	1	4%	1	1%
OPH	1	6%	1	2%	2	8%	2	3%
VIVEST	1	6%	1	2%	2	8%	2	3%
Totaux	18	100%	52	100%	25	100%	76	100%

6.12 Activité des personnes

Activités des personnes	2023		2022	
	ménages	ménages	ménages	ménages
Sans activité	11	61%	10	40%
CDI	4	22%	8	32%
C.D.D. ou interim	2	11%	6	24%
Stagiaire de la formation	1	6%	1	4%
Totaux	18	100%	25	100%

Pour les ménages sans activité, on constate que la présence d'enfants en bas-âge dans les familles rend plus difficile l'inscription pour au moins un des deux parents dans le parcours de formation de la langue française et par extension, dans la recherche d'un travail. Moins de la moitié des ménages a pu obtenir un travail ou a pu accéder à la formation.

6.13 Principale ressource

Principale ressource	2023		2022	
	ménages		ménages	
Allocation familiales CAF et RSA	11	61%	10	40%
Salaire	6	33%	14	56%
Rémunération formation	1	6%	1	4%
Totaux	18	100%	25	100%

Sur 18 ménages suivis jusqu'en août 2023, 11 bénéficient des allocations familiales CAF, RSA et ASPA et 6 ont un salaire régulier (généralement pour 1 des 2 parents) lié principalement à des contrats à durée indéterminée.

6.14 Nationalité

Nationalité	2023				2022			
	Ménages		personnes		Ménages		personnes	
Somalienne	2	11%	10	19%				
Syrienne	2	11%	8	15%	5	20%	20	26%
Nigériane	2	11%	3	6%	1	4%	1	1%
Albanaise	2	11%	2	4%	2	8%	4	5%
Angolaise	1	6%	7	13%				
Kosovare	1	6%	5	10%	2	8%	11	14%
Géorgienne	1	6%	5	10%	2	8%	9	12%
Centre africaine	1	6%	3	6%	3	12%	10	13%
Ivoirienne	1	6%	2	4%	1	4%	2	3%
Arménienne	1	6%	2	4%	1	4%	2	3%
Koweït	1	6%	2	4%	1	4%	2	3%
Afghane	1	6%	1	2%	3	12%	3	4%
Sierra-Léonaise	1	6%	1	2%				
Erythréenne	1	6%	1	2%				
Bosniaque					1	4%	6	8%
Yougoslave					1	4%	3	4%
Chinoise (Ouïghour)					1	4%	2	3%
Sénégalaise					1	4%	1	1%
Totaux	18	100%	52	100%	25	100%	76	100%